



Département
d'EURE-&-LOIR
—
Arrondissement
DE CHATEAUDUN
—
Canton
DE BONNEVAL
—

MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Lundi 13 décembre 2010**

Absent excusé : Mr Philippe MESLARD (pouvoir à Mr Jean Luc FOUCHER), Melle Christelle CREPIN (pouvoir à Mme Valérie ARNOULT), Mr Laurent DENEUX (pouvoir à Mr Alain GOUSSARD)

Le Maire,

- Informe le Conseil municipal du lancement de la consultation dans le cadre de la construction d'une 7^{ème} classe, par le SIRP. La commune, conformément aux statuts du SIRP met à disposition l'emplacement nécessaire.
- Fait part au Conseil Municipal des démarches engagées pour la construction des vestiaires du stade afin de solliciter les subventions, en janvier 2011.
- Informe que les Ets MAMIAS ont procédé aux travaux nécessaires au fonctionnement des cloches de l'église, afin de sécuriser le clocher.

Le Conseil Municipal,

- Retient la 2^{ème} tranche de réfection de l'éclairage public au vu du devis des Ets DHENNIN, pour un montant de 7 600.00 € H.T. et sollicite une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité.
- Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'informatisation.
- Reconduit les tarifs du cimetière pour 2011
- Fixe le prix de l'eau à 1.03 € H.T. (dont 0.37 €, part production Communauté de Communes et 0.66 €, part distribution de la commune), en prenant en compte les provisions nécessaires à l'interconnexion. Reconduit la taxe d'entretien à 20.00 €, par branchement.
- Reconduit la redevance d'assainissement à 1.97 €
- Reconduit les tarifs des salles polyvalente et de réunion
- Prend en considération, dans le règlement de la salle polyvalente, l'article du 24/09/2009, relatif à l'assistance aux personnes à mobilité réduite.
- Après avoir informé le Conseil Municipal de la nécessité de pérenniser le Centre d'Intervention, décide de faire une offre d'achat du bâtiment.
- Modifie la délibération du FDAIC 2010, en portant à 7 le nombre d'abribus.
- Reconduit les indemnités des élus.
- Reconduit les indemnités pour le relevé des compteurs d'eau.
- Autorise la transmission d'autorisation d'exploitation, à titre précaire de la parcelle YV 42.
- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes concernant le transfert de charges consécutif à la prise de compétence piscine et modifiant l'attribution de compensation de la Communauté de Communes.
- Approuve la prise de compétence de la gestion des eaux superficielles du bassin du Loir et de ses affluents (1 abstention)
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des captages d'eau de Plancheville et de Varennes pour la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. De même que les compteurs EDF.
- Prend connaissance de la maquette du bulletin municipal.
- Fixe les vœux à 18h30, le vendredi 14 janvier 2011.
- Modifie le règlement du cimetière communal dégageant la commune de toutes responsabilités dans le cas de dégradations d'urnes funéraires fixées sur les pierres tombales.
- Autorise le maire à signer le renouvellement de la convention avec la MSA, pour la visite médicale du personnel.
- Prend les décisions modificatives nécessaires au budget communal.

Le Maire,
François WISSOCQ